
Le risque routier professionnel dans les entreprises **Comment mieux le prendre en compte ?**

DOSSIER MIS À LA DISPOSITION

Novembre 2018

Pourquoi ce dossier ?

La prévention des accidents¹ de la route dans le cadre du travail constitue un enjeu majeur pour les entreprises.

À ce jour, plus de 1 000 employeurs ont signé les 7 engagements pour une route plus sûre en faveur de leurs salariés. Mais de nombreux dirigeants s'interrogent encore sur la façon de mieux prendre en compte ce risque spécifique.

La Sécurité routière met aujourd'hui à votre libre disposition un dossier rassemblant des témoignages de responsables d'entreprise sur les bonnes pratiques mises en œuvre sur le terrain. Il est constitué d'articles pré-rédigés, d'illustrations et d'une vidéo.

Ce dossier vous offre la possibilité, sur la base de retours d'expérience de professionnels, d'informer de façon très concrète les acteurs économiques de votre périmètre et ainsi, de participer à une meilleure prévention des accidents liés à la route.

Une prévention qui, comme en témoignent ces professionnels, est bénéfique pour l'entreprise, aussi bien en termes de qualité de vie au travail qu'en termes d'image pour l'entreprise et de performance économique.

(1) - Les accidents de la route représentent la première cause de mortalité survenue dans le contexte professionnel. Outre le coût humain, le risque routier est la cause de près de 6 millions de journées de travail « perdues » chaque année.

Comment utiliser ce dossier ?

Un rédactionnel

Ce présent dossier, rédigé à l'initiative de la Délégation à la sécurité routière, est composé d'un texte principal, d'un portrait, de brèves et de chiffres clés.

Ce dossier est mis gracieusement à la disposition des institutions et organisations professionnelles qui souhaitent communiquer sur le risque routier professionnel auprès de leurs audiences. Ils peuvent, s'ils le souhaitent, utiliser tout ou partie de ce dossier. Ils s'engagent cependant à ne pas modifier les textes ni à procéder à des coupes qui pourraient dénaturer les propos des personnes citées ou modifier le sens du texte.

Une vidéo

Ce dossier est complété par vidéo témoignage d'un professionnel ainsi que par une illustration. Cette vidéo, réalisée à l'initiative de la Délégation à la sécurité routière, est également mise gracieusement à la disposition des institutions et organisations professionnelles.

Elle ne peut être utilisée qu'intégralement, sans coupe ni ajout, ni remontage des séquences. Cette vidéo est destinée à l'information des employeurs et de leurs collaborateurs. Elle ne peut être utilisée dans un contexte qui viendrait porter préjudice aux personnes interviewées. Elle ne peut être diffusée qu'à titre gratuit. Tout usage commercial est définitivement prohibé. Toute utilisation particulière doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Délégation à la sécurité routière. Les droits d'utilisation de cette vidéo courent jusqu'au 31 mars 2023. Passée cette date, l'utilisation de cette vidéo sous quelle forme que ce soit, sur quelque support que ce soit sera prohibée.

Les témoignages

Jérôme Foucault

Directeur Général de l'entreprise Roy (fabrication de portail).

James Byzery

Responsable formation sécurité au sein de l'entreprise de transports Salesky.

Daniel Rosenberger

Coordinateur santé et sécurité au sein de la direction commerciale produits frais de Danone.

Julien Tonner

Ingénieur conseil à la CRAMIF (Caisse régional d'assurance maladie).

Anne-Sophie Valladeau

Conseiller technique au sein de l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité).

Ioannis Dendrakis

Responsable Prévention des risques et de la santé au travail à la Maif.

Le dossier

ARTICLE PRINCIPAL

S'engager pour la sécurité routière de ses salariés, une démarche gagnant-gagnant

C'est la première cause de mortalité au travail, et pourtant c'est souvent la grande oubliée des petites et moyennes entreprises. Le risque routier est un enjeu pour toutes les entreprises et la cause de près de 6 millions de journées de travail « perdues » chaque année. Alors que plus de 1000 entreprises ont déjà signé les 7 engagements de la Sécurité Routière (*voir encadré*), nombreux restent ceux qui méconnaissent encore les enjeux. Retour sur quelques exemples concrets qui allient engagement et pragmatisme.

Lors des trajets professionnels, un conducteur est tué tous les 3 jours. Les statistiques sont implacables, mais elles ne sont pas forcément connues de tous les dirigeants. « *Il y a une connaissance qui est relative. Les dirigeants de PME n'ont pas forcément conscience que les accidents routiers sont la première cause de mortalité au travail* » nous livre, Jérôme Foucault, Directeur Général de l'entreprise Roy. Beaucoup n'y pensent pas, ou absorbés par d'autres priorités, laissent ça de côté. Il faut alors attendre l'accident grave pour que la sécurité routière devienne une priorité, souvent portée par le dirigeant qui en fait un combat pour le bien-être de tous. Face à l'accidentologie, les PME sont confrontées à de vrais enjeux. Ingénieur conseil au sein de la CRAMIF*, Julien Tonner connaît bien les problématiques de la sécurité routière professionnelle. Il accompagne des structures de toutes tailles dans sa région. « *Il y a des seuils critiques. En dessous de 10 salariés c'est une histoire personnelle. On ne veut pas que le gars qu'on connaît se tue au volant, parce qu'on n' imagine pas annoncer ça à sa femme. Quand on a plus de 50 salariés, on est à un niveau où on peut plus facilement dégager de la ressource. Avoir une personne pour ça, s'appuyer sur le CHSCT... Mais entre 10 et 50 salariés, on est à mi-chemin. On ne peut plus tout contrôler et on n'a pas la capacité de recruter* ».

S'engager c'est déjà agir

Pourtant, s'engager pour la prévention routière n'est pas qu'une question de moyens. Au départ il y a d'abord une volonté. Une position. Claire. Cohérente. De nombreuses entreprises ont ainsi choisi de marquer leur implication en signant les 7 engagements de la Sécurité routière. « *Cette signature, c'est un réel engagement* » nous confie James Byzery, responsable formation sécurité au sein de l'entreprise de transports Salesky. Avant de conclure : « *La signer c'est bien. Cela rappelle notre détermination. Mais ensuite il faut la faire vivre* ».

Pour faire vivre cet engagement, il faut amener les collaborateurs à modifier leurs habitudes et à penser autrement. C'est vrai pour les salariés « roulants », mais c'est aussi vrai pour les personnels sédentaires. L'entreprise Salesky a mis en place un large plan baptisé Hermès. Une des mesures concerne les appels téléphoniques, les conducteurs ne devant pas utiliser leur portable au volant. En agences, les salariés qui doivent contacter les chauffeurs vérifient d'abord, à partir d'un logiciel, s'ils sont en cours de conduite, à l'arrêt ou en repos. Le pli a été pris, créant une sorte de réflexe aussi bien chez les « roulants » que chez les « sédentaires ». Aujourd'hui, plus personne n' imagine faire autrement et le budget téléphonique a même baissé !

On peut parler de cercle vertueux car ces changements ont des répercussions au-delà de la sphère professionnelle comme le souligne Daniel Rosenberger, coordinateur santé et sécurité au sein de la direction commerciale produits frais de Danone. « *Si on arrive à être rigoureux au volant, on le sera aussi dans un cadre privé. La personne conserve ensuite ces bons comportements et c'est bénéfique pour tous* ».

Démultiplier l'action grâce à des salariés ambassadeurs

Cette évolution vertueuse demande du temps. En intégrant à la démarche des managers ou des personnes relai, on démultiplie l'action. Dans de grandes structures, les directeurs d'équipes, plus proches du terrain peuvent jouer ce rôle. Les managers de la Direction Commerciale de Danone passent ainsi deux ou trois journées sur le terrain, en binôme. Les moments de conduites sont l'occasion de rappeler les engagements en matière de distances de sécurité ou de non utilisation du portable. En fin d'année, le bon respect des consignes de sécurité routière dans leurs équipes fait partie de leur évaluation. « *Le manager est audité sur la sécurité routière et la prévention comme sur le business. La santé est au même niveau que le résultat commercial* » confirme Daniel Rosenberger.

Autre structure, autre dispositif : l'entreprise Salesky a choisi de nommer 8 « *conducteurs référents* ». Véritables ambassadeurs de la démarche, ces relais lui permettent de faire vivre Hermès sur l'ensemble du territoire. Enfin, pour toutes les structures, l'organisation de journées dédiées à la Sécurité Routière reste un excellent moyen d'éveiller les consciences. Les petites entreprises pourront se rapprocher, localement, d'acteurs publics (par exemple les Carsat) ou privés (par exemple les assureurs) pour les aider à mettre en place ces manifestations et profiter de démarches préexistantes. Une dizaine de clubs Entreprises Sécurité Routière ont également vu le jour en région, permettant d'échanger et de partager des bonnes pratiques.

Se questionner sur son organisation

Mais, lutter contre l'accidentologie routière est aussi une question d'organisation. Anne-Sophie Valladeau, Conseiller technique au sein de l'INRS travaille sur le sujet depuis 6 ans. Pour elle, la prévention du risque routier repose sur 4 enjeux. « *Nous parlons des 4 managements. Le premier concerne la gestion du trajet, le second le véhicule, le troisième les communications au volant et le dernier la compétence du salarié* ».

Le dernier point va bien au-delà du permis de conduire. Un salarié qui aura appris à conduire une Clio ne sera pas forcément à l'aise au volant d'un Kangoo. « *Berline et Break ne se conduisent pas de la même manière. Chargé, le véhicule n'aura pas le même comportement sur la route, les distances de freinage, peuvent par exemple être augmentées* » précise-t-elle. L'idéal est donc de former le conducteur sur son futur outil de travail. Car un véhicule c'est aussi ça : un outil de travail. Cela suppose un entretien quotidien, une formation à l'usage et un suivi des sinistres liés à celui-ci, même mineurs. « *Il faut débanaliser chaque sinistre. Comprendre comment et pourquoi cela s'est produit* » nous explique James Byzery. Très investis dans la démarche, Salesky a ainsi mis en place un questionnaire de suivi de chaque incident, invitant le conducteur à indiquer quelles mesures correctives pourraient être mises en œuvre.

Reste la question de la gestion du trajet. La première réflexion à mener concerne certainement le déplacement lui-même. Est-il indispensable ? Le rendez-vous peut-il s'organiser à distance, par téléphone, par visioconférence... ? Est-il nécessaire d'envoyer un collaborateur sur un chantier un vendredi après-midi alors qu'il sera fatigué de sa semaine et pressé de rentrer chez lui ? Des questions qui ne sont pas simples et qui doivent être mises en regard avec les impératifs clients de chaque entreprise.

S'engager pour la sécurité routière de ses salariés est donc une démarche complète et complexe. Il n'en reste pas moins que de petits gestes peuvent être facilement mis en place. S'engager est déjà une action à part entière. Une action qui a du sens et qui doit être faite avec volontarisme. Signer les 7 engagements peut être ce point de départ. L'occasion d'un échange au sein de l'entreprise et l'opportunité de se questionner sur son organisation. Une fois lancée, la démarche pourra être affinée, en prenant en compte chaque public et en organisant des actions spécifiques pour les "gros rouleurs" et une sensibilisation pour les "sédentaires".

L'enjeu est de taille et les bénéfices sont multiples : réduction des accidents du travail et donc des arrêts de travail, baisse des coûts des cotisations sociales et des primes d'assurances et surtout fierté des salariés. Car une entreprise qui s'engage c'est surtout une entreprise qui fait du bien-être de tous sa priorité.

*CRAMIF : Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

PORTRAIT

Jérôme Foucault, directeur général des établissements ROY

« Les comportements changent, c'est un travail dans la durée »

Spécialisés dans la production et la commercialisation de portails, les Etablissements Roy ont choisi de s'engager pour la prévention des risques routiers. Une démarche qui se construit sur le long terme et qui tient à cœur à son directeur général, Jérôme Foucault. Actions spécifiques auprès des commerciaux, sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs aux addictions ... Jérôme Foucault nous présente son plan d'action. Entre réalisme et cohérence, focus sur une entreprise qui s'investit au quotidien.

L'entreprise Roy a mis en place un plan d'action pour la sécurité routière. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Jérôme Foucault – C'est une démarche ciblée. Chez Roy, nous avons une majorité de salariés sédentaires et 7 "roulants" (commerciaux, SAV ...). Quand nous avons commencé à parler de prévention des risques routiers il y a 4 ans, nous étions sur une démarche qui s'adressait à tous et très orientée sur les addictions. Nous avons ensuite recruté nos premiers commerciaux, et là nous avons développé une démarche spécifique pour eux, englobant, notamment, l'utilisation du portable au volant. Le mot d'ordre chez nous est très clair : on ne discute pas au volant. Le message en cas d'appel c'est "Je me gare et je vous rappelle dans 5 minutes" et c'est tout à fait compris. Il y a aujourd'hui une injonction de réponse immédiate. On confond réactivité et productivité. En fait, quand on répond à un client on a souvent besoin de rechercher des informations dans son ordinateur. En prenant le temps de s'arrêter non seulement on se protège mais en plus on est plus précis. Au volant on ne retient rien.

Plus globalement, comment avez-vous traité le problème des addictions ?

Jérôme Foucault – Nous sommes partis sur une démarche en 3 temps : information, accompagnement et contrôle. Cela signifie que nous avons commencé par informer nos salariés. Nous avons fait des formations et nous avons expliqué la responsabilité de l'employeur. Nous avons également fait plusieurs propositions d'accompagnement. Nous avons permis à nos collaborateurs de se mettre en relation avec des spécialistes extérieurs qui pouvaient les aider. Ensuite, nous avons fait des contrôles. Les contrôles - et les sanctions - sont bien compris quand c'est fait avec sincérité et qu'on cherche d'abord à aider les gens. Cela fait 4 ans que nous communiquons sur les addictions et il y a eu une véritable prise de conscience. Les comportements évoluent petit à petit.

Quels enseignements tirez-vous de ces démarches ?

Jérôme Foucault – Tout d'abord il faut être cohérent si on veut être compris. Nous sommes une entreprise qui s'engage contre les addictions et cela se vérifie jusqu'au remboursement des frais de nos commerciaux. C'est un petit aiguillon, mais nous avons décidé que les consommations d'alcool, invitations clients comprises, ne seraient pas remboursées. Le repas oui, mais pas la bière du midi. Et c'est compris, ça marche parce que c'est cohérent avec le reste.

Ensuite, il ne faut pas oublier que nous sommes sur des temps longs. Les comportements évoluent progressivement mais il faut revenir régulièrement dessus.

Enfin, quand vous intégrez à la démarche tout le personnel, les gens se rendent compte que c'est sincère, qu'on prend soin d'eux. Ils en sont fiers.

Encadré

Les Établissements Roy sont spécialisés dans la production et la commercialisation de portails, de portillons et de clôtures.

L'entreprise regroupe 90 salariés, dont 7 salariés roulants

Directeur Général : Jérôme Foucault

FOCUS

La MAIF : une approche pragmatique et pérenne au service de la sécurité routière professionnelle

Depuis plusieurs années, la MAIF se mobilise pour la sécurité de ses collaborateurs et leur qualité de vie au travail. La sécurité routière professionnelle fait naturellement partie des axes de mobilisation de l'entreprise qui s'investit à la fois en tant qu'assureur auprès du grand public et en tant qu'employeur auprès de ses collaborateurs. Responsable Prévention des risques et de la santé au travail depuis 2012, Ioannis Dendrakis, témoigne d'une démarche pérenne et ciblée.

Pour la MAIF, la prévention des risques routiers professionnels est une démarche qui s'inscrit dans la durée. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il est important de revenir régulièrement sur ce sujet ?

Ioannis Dendrakis – La sécurité routière professionnelle est une démarche de réflexion, d'action et d'amélioration continue qui nous oblige à rester humble. Il ne faut jamais considérer que c'est acquis et rester toujours actif. Nous devons profiter de toutes les occasions et les opportunités pour revenir sur le sujet. Quand un accident survient bien sûr, mais aussi dès qu'il y a de petites actualités liées à la vie de l'entreprise. Par exemple, nous avons profité des travaux d'aménagement du parking du campus de l'entreprise pour communiquer sur les bons réflexes à adopter en tant que conducteur et en tant que piéton.

Votre démarche est très complète avec des actions ciblées par public interne. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Ioannis Dendrakis – Nous organisons des actions de sensibilisation différenciées, et au fil du temps, nous les adaptions de plus en plus. Nous gagnons en précision. Ainsi, pour les "gros rouleurs" nous proposons une formation spécifique tous les quatre ans avec Centaure. Nos collaborateurs partent durant une journée et demi et ils sont mis en situation, notamment sur des routes glissantes. Maintenant, dès qu'un nouveau salarié arrive il bénéficie de cette formation pour être sensibilisé aux dangers de la route. Pour l'ensemble de nos salariés, nous avons conçu un e-learning orienté sur l'éco-conduite et nous travaillons sur les occasions qui les amènent à se déplacer.

Vous avez engagé une réflexion globale sur les déplacements de vos collaborateurs ?

Ioannis Dendrakis – Nous cherchons à mieux organiser les déplacements, à donner des marges de manœuvre à nos collaborateurs pour que leurs expositions sur la route soient plus faibles. Nous nous posons des questions comme « Est-ce qu'on peut éviter ce déplacement ? », « Est-ce que les moyens de transports en commun sont possibles ? ». La MAIF met tout en place pour limiter le nombre de trajets en voiture. C'est possible avec le télé-travail ou avec les visio-conférences. Ces questions nous les abordons globalement en pensant à la fois organisation, coût et sécurité des collaborateurs.

BREVE 1

7 engagements :

Plus de 1000 chefs d'entreprise se mobilisent pour la sécurité routière

S'engager pour la sécurité routière au travail est devenu un passage obligé dans les grandes entreprises comme dans les PME. La prévention du risque routier est une des composantes sur lesquelles plus de 1000 entreprises se sont d'ores et déjà engagés en signant les 7 engagements de la Sécurité Routière lancé en octobre 2016. En signant ce manifeste, ces entreprises ont choisi de faire de la santé et du bien-être de leurs salariés une priorité. Chaque mois, elles sont de plus en plus nombreuses à rejoindre ce mouvement qui témoigne d'une prise de conscience qui a vocation à se propager. Le manifeste comprend 7 engagements forts :

- Limiter au cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- Prescrire la sobriété sur la route
- Exiger le port de la ceinture de sécurité
- Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
- Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

BRÈVE 2

L'organisation du véhicule : au profit de la sécurité et de la productivité

S'interroger sur les bonnes mesures à adopter pour rendre la conduite de ses collaborateurs plus sûre, commence par l'organisation du véhicule. Celui-ci doit être perçu comme un outil de travail à part entière, et donc régulièrement contrôlé et vérifié. Dans l'habitacle, chaque outil peut devenir une arme potentielle. L'adage « Sauvé par sa ceinture, tué par son marteau » est vrai. L'organisation se réfléchit en amont selon les spécificités de chaque métier. Le bénéfice est double : éviter l'accident tragique lié à la projection d'un objet mais aussi gagner du temps. Un principe qui se vérifie dans tout véhicule, quand on sait qu'à 50 Km/h le poids de tout objet – caisse à outils ou ordinateur portable – est multiplié par 40 en cas de choc.

Deuxième avantage, des outils rangés sont trouvés plus rapidement. Une somme de temps gagné qui en fin de journée évitera des retards et donc du stress.

BRÈVE 3

S'engager pour la sécurité routière peut rapporter gros !

La santé des collaborateurs d'abord ! C'est souvent le maître mot de l'entreprise qui s'engage pour la prévention du risque routier. Mais au-delà du bénéfice santé, une telle approche apporte de nombreux bénéfices. En effet, outre le coût humain, le risque routier est la cause de près de 6 millions de journées de travail « perdues » chaque année. S'engager permet donc de réduire les coûts afférents aux arrêts de travail tout en réduisant les cotisations assurance maladie, les postes d'assurances et de mutuelle.

D'autres postes peuvent aussi baisser. On n'y pense pas forcément, mais proscrire les déjeuners arrosés ou l'usage du portable au volant permet de réduire les budgets téléphone ou le montant des notes de frais. Et la réduction du nombre d'accrochages diminue d'autant les frais d'entretiens des véhicules. Enfin, prendre soin de ses salariés c'est bon pour l'image. Dans l'entreprise, c'est souvent une source de fierté, et auprès de l'entourage un leitmotiv d'attractivité. Qui n'a pas envie de travailler dans une société qui s'engage pour la santé de ses collaborateurs ?

CHIFFRES CLÉS

- Le risque routier est la cause de **près de 6 millions de journées de travail « perdues »** chaque année.
- La route est la **1^{ère} cause de décès au travail**.
- La route représente **près de 50% des accidents professionnels mortels** si l'on inclut les trajets domicile-travail.
- **Moins d'1 dirigeant sur 4 classe le risque routier au 1^{er} rang** des accidents professionnels (entreprises de moins de 50 salariés). [Source : enquête IFOP pour MMA en avril 2017]
- Un conducteur est **tué tous les 3 jours** à l'occasion de déplacements professionnels.

INFOGRAPHIES

« Je ne téléphone pas au volant » : 4 conseils de pros.

« JE NE TÉLÉPHONE PAS AU VOLANT » : QUATRE CONSEILS DE PROS



Si un client a essayé de m'appeler, je le rappelle une fois garé.

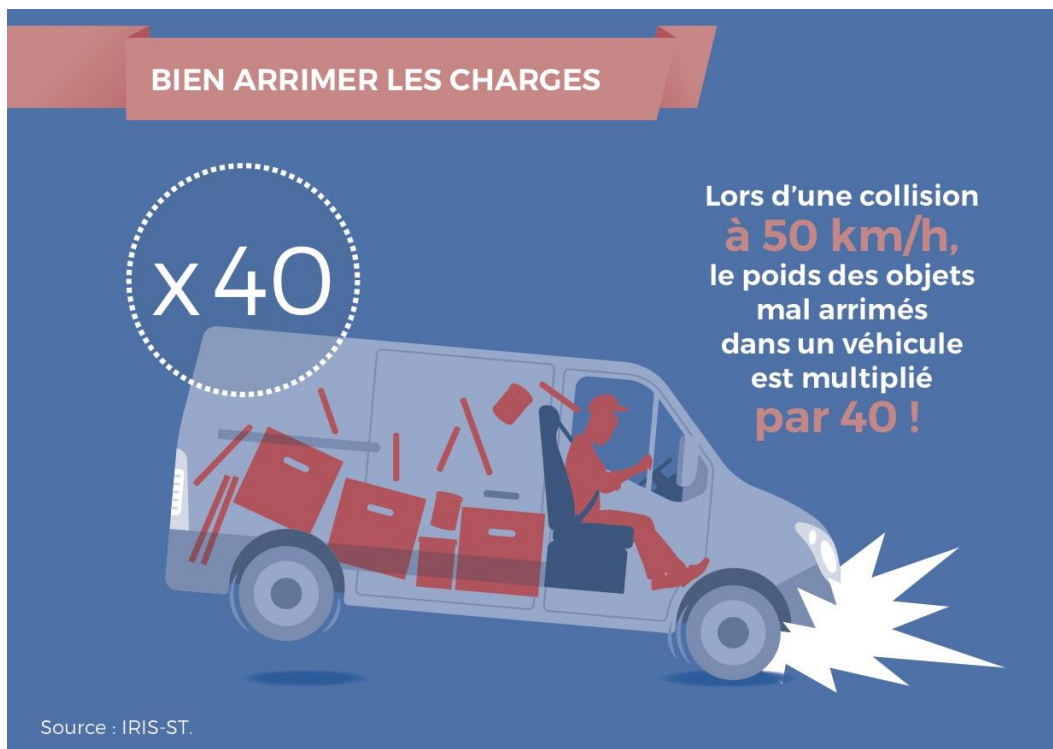
J'appelle avant de prendre la route afin de confirmer un rendez-vous. Cela m'évite d'appeler sur la route.

Je regroupe mes appels à certains moments de la journée. Quand je roule, mon téléphone est éteint, mais lors de mes pauses, je prends connaissance des messages.

J'informe éventuellement mes collègues que je prends la route, et j'active le mode conduite pour que mes interlocuteurs soient informés que je suis au volant.

Bien arrimer les charges.

BIEN ARRIMER LES CHARGES



Lors d'une collision à 50 km/h, le poids des objets mal arrimés dans un véhicule est multiplié par 40 !

Source : IRIS-ST.

Utilitaires légers : les bonnes pratiques de prévention.

